

Rétroactivité en droit social - retraites

Par frenchync98, le 10/10/2013 à 15:04

Bonjour,

Une Caisse de Retraite pratique depuis quelques temps, la mise en cause du calcul de pensions déjà liquidées et avec un effet rétroactif.

Quel que soit le motif de cette remise en cause d'un droit attribué, j'ai un doute sur la méthode employée.

Et les conséquences pour les bénéficiaires de pension sont parfois tragiques lorsque leur droits sont minorés, et encore plus lorsqu'ils doivent rembourser des mois ou des années d'indus.

2 questions me viennent :

1/ une Caisse peut-elle légalement mettre en cause une pension déjà liquidée ?

2/ si oui, sur quelle durée la rétroactivité peut-elle s'opérer ?